



Une autre vie s'invente ici

## Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3)

### Cahier d'acteur de la FPNRF

Dans le cadre de cette consultation et aussi en perspective de la future déclinaison des mesures à l'échelle des territoires, la Fédération des parcs naturels régionaux de France souhaite partager quelques remarques et contributions. Ces dernières sont issues d'un examen du bureau de la fédération qui s'est réuni le 19 décembre 2024.

Le réseau des 59 Parcs naturels régionaux est, par nature engagé dans les stratégies territoriales qui associent les enjeux de patrimoine et d'environnement. Du fait de leurs missions, les Parcs sont aussi des acteurs qui font le lien entre la préservation des différents patrimoines (biodiversité, paysage, culture) et le développement économique et social des territoires concernés. Structures originales associant tous les acteurs du territoire autour d'un projet de développement durable, les Parcs ont aussi un rôle conséquent en matière de concertation, de sensibilisation et d'expérimentation.

En 2024, la Fédération a pu conduire une enquête auprès de l'ensemble des Parcs sur leurs engagements et leurs attentes sur ce sujet ainsi qu'un séminaire dédié sur le sujet. Les remarques ci-après s'appuient sur ce travail et sur échanges au sein de notre réseau.

Trois propositions spécifiques s'appliquent à l'ensemble des axes du PNACC3 :

#### **Proposition 1**

##### ***Les Parcs naturels régionaux : territoires d'innovation et d'expérimentation***

S'appuyer sur la grande diversité du réseau des Parcs et la Fédération en s'appuyant sur sa capacité à expérimenter et mobiliser les acteurs pour contribuer à la mise en œuvre de solutions et d'outils en cohérence avec les singularités des territoires et avec leur fonctionnement. Une approche « boîte à outils » plutôt qu'un outil unique pas toujours en phase avec la diversité des enjeux et des territoires. Un objectif commun avec des stratégies adaptées à chaque territoire. S'appuyer également sur la relation particulière que les Parcs développent avec la recherche (notamment au sein des Conseils Scientifiques de Parc, de l'engagement dans des programmes européens portant une part de recherche importante)

#### **Proposition 2**

##### ***Animer et investir***

Sur l'ensemble des mesures, avoir des appuis financiers en cohérence avec les missions et/ou les investissements particulièrement en matière d'animation territoriale (au sein des Parcs

notamment) mais aussi en matière d'investissement et de soutien à la rénovation du bâti et à son adaptation. Cette proposition n'est pas une dépense en plus mais un gage d'efficacité qui portera des bénéfices effectifs.

Dans la suite du processus de construction de ce plan national, il est essentiel que les 59 Parcs soient bien associés aux travaux en région et aux différentes échelles

### **Proposition 3**

Les Parcs naturels régionaux ultramarins de la Martinique et de Guyane peuvent être un véritable laboratoire de conception et d'application de solutions dédiées.

Le Parc naturel régional de la Martinique qui vient d'accueillir les journées de formation technique de la Fédération sur l'adaptation expérimente avec les communes adhérentes des solutions pratiques s'appuyant sur la prise en compte de toutes les dimensions du territoire.

De même, le Parc naturel régional de Guyane, contributeur fort aux enjeux de biodiversité expérimente et travaille sur les questions de l'eau, de modèles économiques innovants. Les attentes des populations sont fortes et demande des réponses au plus près du local. Les expériences conduites dans ces territoires enrichissent également les réflexions des autres Parcs et contribuent ainsi à la construction d'outils transférables.

Un accompagnement durable et un soutien technique et financier à l'expérimentation dans ces Parcs contribuera à la réussite des ambitions affichées dans le PNACC 3 vis-à-vis de ces territoires.

**Au regard des enjeux liés à l'érosion massive de la biodiversité, du fait que l'adaptation au changement climatique lutte contre l'érosion la biodiversité doivent faire causes communes nous suggérons que la Mesures 42 ou 43 soient considérée comme de mesures « principales » du plan. Il s'agit d'enjeux qui doivent être au cœur de l'adaptation des territoires, et notamment des territoires ruraux. La Biodiversité n'est pas un axe parmi d'autres mais un élément central qui doit être pris en compte dans tous les axes.**

### **Axe 1 Protéger les populations**

**Mesure 3 et 4 :** les Parcs sont pleinement concernés par les risques inondation (ce risque ne s'appliquant pas uniquement aux Parcs littoraux). L'appui sur les stratégies qu'ils élaborent en la matière avec les acteurs du territoire est essentiel et l'expérience des Parcs en matière de gouvernance est à capitaliser.

**Mesure 5 :** la Fédération rejoint les remarques du Parc naturel régional du Périgord limousin formulées dans le cahier d'acteur et notamment en appuyant le fait que l'enjeu dépasse le seul bâtiment mais doit intégrer des mesures sur un périmètre élargi.

**Mesure 7 :** Il est essentiel de tenir compte de la présence d'aires protégées dans les mesures de prévention et de lutte (une étude est en cours avec l'OFB qui vise à définir les modalités d'intégration du risque incendie dans les plans de gestion des aires protégées). Les Parcs naturels régionaux peuvent aussi apporter des retours d'expérience comme par exemple le Parc naturel régional des Alpilles qui pilote la DFCI

**Mesure 20 :** la Fédération et les Parcs sont engagés dans le soutien au développement des SFN et favorisent leurs mises en place comme, par exemple, le Parc naturel régional du Luberon sur la question des cours d'école, l'engagement initial dans le life Artisan (PNR des Pyrénées

ariégeoises, etc..). le déploiement de ces solutions requiert des financements cohérents et la mobilisation de tous les acteurs.

## **AXE 2 : assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels**

**Mesure 25 :** le principe d'un guichet unique « Adaptation » est positif dans la mesure où il pourra intégrer les spécificités des territoires et permettre de soutenir des démarches à l'échelle notamment du périmètre des Parcs en cohérence avec la charte et les objectifs de cette dernière.

Il faudra aussi une bonne concertation avec les autres « guichets uniques ». L'engagement des Parcs dans l'accompagnement à la rénovation du bâti pourra alimenter ce guichet. La place à l'innovation et l'expérimentation devra être faites dans les grilles d'analyse de ce guichet unique. La lecture transversale des Parcs sur ces questions contribue à des solutions d'équilibre entre les enjeux de transitions.

## **AXE 3 : adapter les activités humaines : assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique**

**Mesure 35 :** La question est particulièrement forte dans les Parcs qui sont déjà pleinement engagés sur la relation tourisme et adaptation notamment à travers leur participation aux travaux de l'ADEME et aux expérimentations qu'ils conduisent en zone de montagne dans le cadre du plan avenir montagne dans lequel la Fédération s'est fortement impliquée.

**Mesures 36 et 37 :** le réseau des Parcs peut apporter son expérience et sa capacité d'animation sur les questions agricoles et l'adaptation des exploitations. La Fédération souligne l'importance de la mise en cohérence de ces mesures d'adaptation avec la restauration de la biodiversité et la réponse en enjeux d'alimentation et de réponse locale.

## **Conclusion**

La Fédération souhaite que ce Plan puisse s'appuyer sur le réseau des 59 Parcs pour favoriser l'expérimentation et la cohérence des projets d'adaptation avec les enjeux des territoires. Il est particulièrement important de prévoir les bonnes modalités d'association des Parcs naturels régionaux à la déclinaison territoriale des plans. Ces derniers peuvent s'organiser en régions pour se faire représenter.

L'adaptation, qui est l'affaire de tous, doit pouvoir s'appuyer aussi sur l'expérience unique des Parcs en matière de gouvernance et d'association de tous les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de stratégies ambitieuses pour assurer l'avenir de nos territoires et la préservation de la biodiversité et de nos territoires.